

SYNTHÈSE D'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**DYNAMIQUE 1K10**, pied à restitution d'énergie pour enfant**Avis défavorable au remboursement dans la compensation du handicap
lié à une amputation ou agénésie de membre inférieur**

L'essentiel

- ▶ DYNAMIQUE 1K10 est un pied prothétique destiné à l'appareillage des enfants. Il est disponible en tailles allant de 14 à 21 cm.
- ▶ Il est destiné à la compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une amputation (quelle qu'en soit la cause) ou d'une agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur.
- ▶ DYNAMIQUE 1K10 n'a pas apporté la preuve de sa conformité aux spécifications techniques minimales telles que définies dans l'avis général de la Commission d'Évaluation des Produits et Prestations (CEPP)* du 21 juillet 2009 pour les pieds à restitution d'énergie pour enfant.

Stratégie de compensation du handicap

- Le enfants amputés de membre inférieur peuvent être appareillés avec un pied rigide (type SACH) ou avec un pied à restitution d'énergie disponible dans des tailles inférieures à 21 cm.

Données techniques et cliniques

Aucune donnée de nature technique ou clinique n'est fournie.

Intérêt du dispositif

- L'absence de donnée clinique ou technique ne permettant pas d'évaluer son intérêt, le service attendu (SA)** de DYNAMIQUE 1K10 est insuffisant pour sa prise en charge par l'Assurance Maladie.

* Depuis le 2 septembre 2009, la Commission d'Évaluation des Produits et Prestations (CEPP) est devenue la Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux des Technologies de Santé (CNEDIMTS).

** Le service attendu d'un dispositif médical (SA/SR) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de sa place dans la stratégie. La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé de la HAS évalue le SA, qui peut être suffisant ou insuffisant pour que le dispositif médical soit pris en charge par l'Assurance maladie.